

OBJET: Acquisition, par voie d'échange avec l'Office National des Forêts, d'un terrain de 18 612m2 cadastré section CXn°77, sis à l'Ilet à Quinquina, en vue de travaux d'urbanisme.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En vue de la réalisation à l'Ilet à Quinquina de travaux d'urbanisme consistant en l'aménagement d'un espace vert avec kiosque et aires de pique-nique, la Commune a pris contact avec l'Office National des Forêts, propriétaire d'un terrain de 18 612m2 cadastré section CX n°77, estimé par les Services Fiscaux à la somme de 21 700 Francs.

L'Office National des Forêts consent à échanger ce terrain contre un terrain à bâtir de valeur égale, qu'il se chargerait de rechercher.

Afin d'entamer la procédure concrétisant cette opération, je vous demande de bien vouloir approuver dans son principe le projet d'acquisition de ce terrain par voie d'échange, la dépense à prévoir étant de 21 700 Francs majorés des frais afférents à l'achat du bien foncier devant constituer l'apport de la Commune.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---

WU - St-Denis le 8 Octobre 1980

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé Richier Culliard

Pour Copie Certifiée Conforme

P/le Préfet,

le chef de Bureau délégué

Jacques Lacoste